

INFORMATIONS MUNICIPALES

NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE



(Vol. 28 n° 4) 19 février 2019

AVIS PUBLIC **À TOUTE PERSONNE HABILE À VOTER DU TERRITOIRE** **DE LA MUNICIPALITÉ DE NAPIERVILLE** **(137.10, 137.11 et 137.12 L.A.U.)**

Aux personnes intéressées par les règlements suivants :

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Directrice générale / Secrétaire-Trésorière, en conformité avec les articles 137.10, 137.11 et 137.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c A-19.1)*:

QUE lors d'une séance du conseil tenue le 7 février 2019, le conseil municipal de Napierville a adopté par résolution les règlements suivants :

Règlement PU2019 relatif au Plan d'Urbanisme.

Règlement Z2019 relatif au zonage.

Règlement L2019 relatif au lotissement.

Règlement C2019 relatif à la construction.

Règlement PC2019 relatif aux permis et certificats.

Règlement PIIA2019 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Règlement no.404 relatifs aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

QUE toute personne habile à voter du territoire de la municipalité de Napierville peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité des règlements numéro 404, Z2019, L2019, C2019, PC2019, PIIA2019, au nouveau plan d'urbanisme, soit le PU2019;

QUE cette demande doit être transmise à la Commission municipale du Québec dans les 30 jours suivant la publication du présent avis;

QUE si la Commission municipale du Québec reçoit une telle demande d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la municipalité de Napierville, celle-ci doit donner son avis sur la conformité des règlements au plan d'urbanisme dans les 60 jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour demander à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité des règlements numéro 404, Z2019, L2019, C2019, PC2019 et PIIA2019.

Donné à Napierville, ce 19 février 2019

Julie Archambault, Directrice générale et Secrétaire-trésorière.

SOIRÉE D'INFORMATION **NOUVEAU RÔLE TRIENNAL 2019-2020-2021** **ÉVALUATION MUNICIPALE**

La municipalité de Napierville a déposé son nouveau rôle triennal d'évaluation pour les années 2019-2020-2021 à l'automne dernier. Le dépôt d'un nouveau rôle entraîne des modifications au niveau des évaluations, à la hausse pour certains et à la baisse pour d'autres. Il n'est pas toujours simple de comprendre les données utilisées afin de modifier l'évaluation d'une propriété. La municipalité de Napierville vous convie à une soirée d'information au Centre communautaire, situé au

262, rue de l'Église, **le 28 FÉVRIER À 19H00.**

Cette soirée sera présidée par la firme responsable des évaluations municipales sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville, soit la firme Evimbec. Des explications générales vous seront fournies lors de cette soirée facilitant la compréhension de votre évaluation municipale.

BIENVENUE À TOUS !!!



Le monoxyde de carbone, un gaz vicieux.



Le monoxyde de carbone peut causer des problèmes de santé avant même que vous détectiez sa présence. Lorsqu'il est inhalé, le Co réduit la capacité de votre corps à transporter l'oxygène dans votre sang. L'exposition au gaz peut causer un empoisonnement au monoxyde de carbone et être dangereuse pour votre santé. Les symptômes vont de l'étourdissement, à la perte de conscience et pouvant aller jusqu'à la mort. Ce gaz incolore et inodore est indétectable par nos sens. On peut seulement sentir sa présence lorsque nous sommes intoxiqués.

Il est issu de la combustion. Tout combustible organique émet du monoxyde de carbone tel que le bois, huile, essence, charbon, gaz naturel, gaz propane. Pour cette raison, chaque bâtiment résidentiel abritant un système de chauffage à combustion ou ayant un garage annexé aux bâtiments à l'obligation d'avoir un détecteur de monoxyde de carbone. Tout comme le détecteur de fumée, il est du devoir de l'occupant de faire son changement de piles deux fois par année sur le détecteur.

Un détecteur de monoxyde de carbone est le seul moyen pour prévenir une intoxication au Co et ainsi protéger des vies. Lorsque celui-ci est en fonction, vous devez évacuer votre bâtiment et composer le 911. Ne tentez pas de trouver la source de la fuite.

Pour plus d'information, contactez notre service de sécurité incendie Napierville/ Saint-Cyprien au 450 -245-3151

Vous pouvez consulter en tout temps notre site internet au www.napierville.ca



Camp de jour de Napierville & Saint-Cyprien



OFFRE D'EMPLOI MONITEUR CAMP DE JOUR

Ça bouge au camp de jour de Napierville & Saint-Cyprien. 4 places de moniteurs de groupe se libèrent. Tu es une personne dynamique, responsable, polyvalent et débrouillard, c'est ta chance de venir passer un été riche en souvenirs et rempli d'amour. Plonge dans ce magnifique univers et joins toi à une équipe plus qu'extraordinaire, ton expérience sera des plus enrichissantes!

Sous la supervision du responsable attitré, la ou le titulaire doit :

- Animer, encadrer et assurer la sécurité des groupes d'enfants de 5 à 12 ans;
- Participer aux formations pré-emploi
- Assister aux réunions de l'équipe d'animation
- Toutes autres tâches connexes

Exigences :

Posséder un diplôme de Secondaire V ou est en voie de l'obtenir

Aptitudes :

Polyvalence et débrouillardise, Sens des responsabilités
Esprit d'équipe, Bon sens de communication

Conditions salariales :

Salaire horaire de 12.75\$/heure

Conditions de travail :

Emploi de jour 40 heures/ semaine débutant le 24 juin 2019 pour se terminer le 16 août 2019.
Les candidatures devront être reçues au plus tard le 1^{er} mars 2019 à 12h00, et être adressées à :

Moniteur camp de jour
Municipalité de Napierville
260 rue de l'Église
Napierville, Québec, JOJ 1LO
ou par courriel
jarchambault@napierville.ca

Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.

Julie Archambault, Directrice Générale



Inscription de la maternelle à l'école Daigneau



Il est encore temps de venir faire l'inscription de votre enfant à l'école Daigneau s'il fréquentera la maternelle en 2019-2020!

Vous pouvez vous présenter au secrétariat de l'école entre 8 h 00 et 11 h 30 et entre 13 h 00 et 16 h 00.

Spectacle d'humour

Présenté par:

Les loisirs de Napierville et Saint Cyprien-de-Napierville
Le samedi 27 avril 2019 à 19h30, au Centre communautaire de Napierville.

Billets disponibles:

Chalet des loisirs, Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, Municipalité de Napierville.

Cout du Billet : 20\$

Pour informations : 450 245-3983

Pour les plus de 16ans

Places limitées



Invitation

Pour les bénévoles de Napierville, de Saint Cyprien-de-Napierville et région

Conférence Vieillir heureux grâce aux bienfaits du bénévolat

Conférencier: Monsieur André Bienvenue

Mardi 12 mars 2019 de 14h à 15h 30 au Centre communautaire de Napierville

Gratuit mais réservation obligatoire avant le 27 février 2019

Contactez chantal au 450-245-7868 ou sabnap@hotmail.ca

Organisé par le service d'action bénévole au cœur du jardin

